



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02355

Numéro SIREN : 794 837 468

Nom ou dénomination : A.C.Y.O

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2013 sous le numéro de dépôt 11347

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A.C.Y.O

4 rue de l'Hort des Aires
34725 Saint-André-de-Sangonis

V/REF :

N/REF : 2013 B 2355 / 2013-A-11347

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 06/09/2013, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 16/08/2013

- ACTE RECTIFICATIF AUX STATUTS CONSTITUTIFS DE LA SOCIETE.
MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS.

Statuts mis à jour

Concernant la société

A.C.Y.O

Société par actions simplifiée à associé unique

4 rue de l'Hort des Aires

34725 Saint-André-de-Sangonis

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-11347 le 06/09/2013

R.C.S. MONTPELLIER 794 837 468 (2013 B 2355)

Fait à MONTPELLIER le 06/09/2013,

LE GREFFIER



6 SEP. 2013

U3D2355

A41347

SASU ACTO 4 rue de l'hort des Airs
34425 Saint André de SANGOWIS

Société au Capital de 1000 euros correspondant
à 100 actions de 10 euros libérées.

Procès Verbal d'une
Assemblée générale extraordinaire
de la SASU ACTO n° 794 837 468
en date du 26 Août 2013.

Je soussigné constate ce jour une
erreur dans les statuts du 12 Août 2013.

Article 6: Il faut remplacer la phrase
" Cette somme de 1000 euros correspond à la
libération du Capital a été déposée des
avant ce jour à ladite banque pour le
compte de la société en formation".

Par :

Cette somme de 1000 € correspondant à la
libération du Capital a été déposée
le 16 Août 2013.

Inregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST

Le 26/08/2013 Bordereau n° 2013/2 064 Case n° 18

Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent administratif des finances publiques

Martine ESCLAPEZ
Contrôleur

Montpellier le 26 Août 2013

M. ORGERET

